

Affaire suivie par : Mme Marion Girardin
Tél. : 03 87 34 87 85
Mél. : marion.girardin@moselle.gouv.fr

Le préfet de la Moselle

à

Monsieur le maire de Château-Salins

Metz, le 8 septembre 2023

OBJET : reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
P.J. : arrêté interministériel du 21 juillet 2023 publié au *Journal Officiel* le 8 septembre 2023

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté interministériel du 21 juillet 2023 publié au *Journal Officiel* le 8 septembre 2023, votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour le phénomène « mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021.

Je vous précise que vos administrés disposent d'un délai de 30 jours à compter de la parution de l'arrêté au *Journal Officiel* pour contacter leur assureur et engager la procédure d'indemnisation.

Un communiqué de presse sera diffusé ce jour par la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
la cheffe du pôle "risques bâtimentaires,
sanitaires, naturels et de la vie courante,



Océane Da Paz